

Assemblée nationale du Québec

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1re Législature, 3e Session

1869 - 1870

Texte établi par Marcel Hamelin

Québec
Journal des Débats
1974

à la commission de la fonction publique dont le premier rapport sera sous peu soumis à la Chambre. Je crains cependant que les commissaires n'aient pas eu le temps de faire enquête sur cette affaire. Comme ce fonds sera constitué en partie par une somme prélevée à même le traitement des employés et en partie par des subsides versés par l'Etat, il serait préférable que cette affaire soit réglée après qu'on aura établi les ressources permanentes de la province.

Validation de certains actes notariés

M. J. PICARD (Richmond-Wolfe): Propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité pour étudier le bill rendant valides certains actes notariés.

Le comité étudie le bill et fait rapport avec amendement.

Successions légitimes

M. P. BENOIT (Napierville): Propose la deuxième lecture du bill réglant certaines successions légitimes.

Il explique l'objet du bill. Dans le cas d'une succession légitime, si la personne décédée ne laisse pas de frères, de soeurs, de neveux, de nièces, de descendants, mais laisse son père et sa mère, ceux-ci reçoivent la moitié de la succession tandis que l'autre moitié va aux parents les plus près du défunt.

L'HONORABLE G. OUMET (Deux-Montagnes): Demande au représentant de Napierville de proposer la deuxième lecture de ce bill mardi prochain car lui, le procureur général, pourrait consulter les juges de la cour du Banc de la Reine qui se trouvent tous à Québec en ce moment.

Cour Supérieure

Message du lieutenant-gouverneur:

M. L'ORATEUR: Son Excellence le lieutenant-gouverneur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle des séances du Conseil.

Et étant de retour, M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence, dans la salle des séances du Conseil législatif, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative à la constitution de la cour Supérieure".

A quatre heures quinze, l'assemblée est levée.

Séance du 14 décembre 1869

Sous la présidence de l'honorable J.-G. Blanchet

La séance s'ouvre à trois heures.

Elections contestées

M. L'ORATEUR: Informe la Chambre qu'en conformité de la 39e clause de l'acte de la ci-devant province du Canada concernant les élections parlementaires contestées, il fixe à demain, à 11 heures de l'avant-midi, dans la chambre du comité des élections contestées, la première réunion du comité général des élections.

Dépôt et lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. Joly, la pétition d'Edouard Lagueux et autres, des paroisses de Saint-Romuald et Saint-Nicolas.

Par M. Pozer, la pétition de Jean Doyon et autres, de Tring et autres townships.

Par M. Church, la pétition de la municipalité du township de Wright, comté d'Outaouais.

Par M. Poupore, la pétition de William G. Walsh et autres, des townships de Allean et Cawood, comté de Pontiac.

Par M. Brigham, la pétition de J.-E.-J. Landry et autres, de la cité de Québec.

Par M. Beaubien, la pétition de Louis Beaubien et autres, directeurs provisoires du chemin de fer de colonisation du nord, la pétition de Mary McCarthy et autres, de l'Institution des aveugles, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Chauveau, la pétition du révérend A. Boucher et autres, de la paroisse Tewkesbury.

Par M. Carter, la pétition de Robert W. Pearson, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. le procureur général Oumet, la pétition de l'école de médecine et de chirurgie, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. le solliciteur général Irvine, la pétition de W. Bell et autres, de la municipalité de Saint-Roch-de-Québec-Sud.

Par M. Tremblay, la pétition de la municipalité du township de Chicoutimi.

Introduction de bills:

M. F. DUGAS (Montcalm): Demande la permission d'introduire un bill pour changer les limites des comtés de Joliette et Montcalm.

Accordé.

M. H.-G. JOLY (Lotbinière): Demande la permission d'introduire un bill pour amender les actes et les ordonnances concernant l'incorporation de la cité de Québec et l'aqueduc de ladite cité.

L'HONORABLE H.-L. LANGEVIN (Dor-

chester): Appuie la proposition, par courtoisie envers un collègue, sans admettre nécessairement les principes du bill.

M. G.-H. SIMARD (Québec-Centre): Explique qu'on a placé son nom au verso des copies françaises du bill à son insu. Puisque le bill a été présenté sans sa permission, il ne s'engage pas à le parrainer dans la Chambre.

M. H.-G. JOLY (Lotbinière): J'approuve la mesure qui porte le nom de M. Simard et je ne crains pas de la présenter devant cette Chambre. Je n'ai pas eu l'occasion, avant l'ouverture de la séance, d'expliquer à M. Simard (Québec-Centre) mes raisons d'entreprendre le parrainage du bill. Puisque le député de Québec-Centre (M. G.-H. Simard), n'accepte plus la responsabilité du bill, je l'accepterai. Je lui dois, par délicatesse, cette explication pour avoir mis son nom à la place de celui d'un autre député. Accordé.

Le bill est renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Juges de paix

L'HONORABLE G. OUMET (Deux-Montagnes): Propose, selon l'ordre du jour, la troisième lecture du bill pour pourvoir à la nomination de juges de paix ayant une juridiction plus étendue.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Indemnité des membres de l'Assemblée législative

L'HONORABLE J.G. ROBERTSON (Sherbrooke): Propose, selon l'ordre du jour, la troisième lecture du bill concernant l'indemnité des membres de la Législature et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée législative.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Discours du budget

L'HONORABLE J.G. ROBERTSON (Sherbrooke): Annonce qu'il fera son exposé financier à la séance du soir.

Comme il n'y a rien devant la Chambre, l'Orateur déclare qu'il est six heures et quitte le fauteuil.

Reprise de la séance à sept heures et demie

Message du lieutenant-gouverneur

L'HONORABLE P.-J.-O. CHAUVEAU (Québec-Comté): Remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, revêtu de la signature de son Excellence.

M. N.-F. BELLEAU: Le lieutenant-gouver-

neur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative un estimé des sommes requises pour la province, pour les dix-huit mois finissant le 30 juin 1871, et en conformité des dispositions de la 54^e clause de l'"Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867", il recommande ces estimés à l'Assemblée législative (Documents de la session, No 4).

Hôtel du gouvernement,
Québec, 7 décembre 1869.

Subsides

M. J. G. ROBERTSON (Sherbrooke): Propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

En me levant, ce soir, pour faire cette motion, je me trouve dans un certain embarras qui vient de deux causes. La première, vous la connaissez, c'est que je ne suis trésorier de la province de Québec que depuis très peu de temps et, depuis ma nomination à cette charge, je n'ai pu donner aux finances du pays autant d'attention que je le désirais. Une autre raison, qui me cause un certain malaise, c'est que je viens ici avec la succession de l'ex-trésorier dont vous avez su apprécier l'habileté et qui avait l'art de rendre son discours financier aussi intéressant qu'instructif.

Je suis loin de posséder son habileté et, si je ne connaissais de longue date votre indulgence, il me serait difficile de faire mon exposé financier. Je dois dire d'abord que je ne puis vous donner qu'un état comparé de nos finances. Comme la question du partage de la dette du Canada-Uni entre les deux provinces de l'Ontario et de Québec n'est pas décidée, il m'est impossible de vous faire connaître le chiffre de notre dette et de notre actif exactement. Je ne puis donc que m'occuper de notre dépense et de notre revenu. Je ne puis vous communiquer aucun renseignement sur la dette. Ils seraient de nature à nuire au gouvernement et le placeraient dans une position critique. Qu'il vous suffise donc de savoir que nous nous occuperons bientôt de cette affaire et que j'apporterai dans les négociations autant de zèle que mon prédécesseur.

Vous savez tous qu'en vertu de l'Acte d'Union, le Canada devait assumer la responsabilité de la dette des provinces jusqu'à concurrence de 62 millions, le surplus doit être partagé entre Québec et l'Ontario. Sans commettre d'indiscrétion, je puis dire que ce surplus est de 10 millions et demi. C'est aux arbitres à déterminer la part afférente à chaque province. Il est facile aux membres de l'Opposition de nous critiquer, de parler de retards, mais ils s'expliqueraient ces détails s'ils savaient que l'on a dû, pour arriver à connaître l'actif et le passif en détail, revoir tous les comptes depuis 1841. C'était là un travail long et difficile. Je suis certain que mon ami l'ex-trésorier a fait preuve de diligence et c'est grâce à la lumière qu'il a jetée sur ces comptes embrouillés que j'ai

pu accepter le portefeuille qu'il a laissé.

Les documents qui sont entre vos mains contiennent les comptes publics pour l'année finissant le 30 juin ainsi que les recettes et les dépenses depuis cette date jusqu'à ce jour. Je vais les faire connaître à la Chambre afin qu'il lui soit possible de voir la balance qui se trouvait en caisse le 1er novembre. On se rappellera que les crédits votés à la dernière session devaient suffire, les uns, pour faire face aux dépenses pendant six mois et, les autres, pendant les dix-huit mois finissant le 30 juin dernier. Je dois demander des subsides pour terminer l'année et, de plus, pour l'année finissant le 30 juin 1871.

Cette manière de demander des crédits pour six et dix-huit mois, finira à la fin de la présente année fiscale.

Nous ne devons pas perdre de vue les principes posés à la première session; nous devons tenir à ce que le service se fasse très bien partout. C'est une fausse manière de pratiquer l'économie que de lésiner sur les traitements de nos fonctionnaires. Mieux vaut payer généreusement ceux qui sont capables, mettre à la porte toutes les nullités. Le gouvernement n'a pas rempli les vacances qui se trouvent dans plusieurs départements. Le gouvernement a aussi l'intention de donner, hors des sessions, du travail aux employés permanents qui se trouvent sans ouvrage dans certains départements, afin que nous puissions nous passer d'employés sumuméraires pendant les sessions. En suivant ce principe, nous avons déjà fait des économies. Aussi, dans le bureau des Terres de la couronne, nous avons économisé \$6,460 depuis l'organisation de ce département. Le bureau de l'Éducation figure sous le même titre pour \$2,800 et la Chambre d'Assemblée pour \$4,000.

Les recettes de notre province ne sont pas considérables quand nous les comparons à celles de l'Ontario. Ce fait doit donc nous engager à surveiller les dépenses afin de n'être pas obligés d'imposer des fardeaux sur le peuple. Je pense qu'avant la fin de la session, il nous sera possible d'augmenter le revenu sans nuire aux intérêts du pays. Il est de mode de comparer nos dépenses avec celles de l'Ontario et ceux qui se plaisent à faire ce travail sont ordinairement injustes. Nous n'avons pas un excédent aussi considérable que celui de nos amis, mais que l'on veuille bien considérer les crédits votés à Toronto pour l'agriculture, la colonisation, les institutions de charité et l'on s'apercevra qu'ils dépassent bien moins que nous pour ces objets. Il nous est impossible de placer notre argent à intérêt et de le dépenser comme nous le faisons. Le pays, si nous suivions une autre ligne de conduite, nous refuserait son approbation.

Si un député peut trouver le moyen de résoudre ce double problème, je lui céderai volontiers ma place (rires).

Dans tout ceci, il faut voir ce que demande l'intérêt du pays. Si nous n'accordions pas de crédits considérables à l'agriculture, à la coloni-

sation, aux institutions de charité, il serait facile de grossir notre encaisse, mais serait-ce là une sage politique? Non, elle nous conduirait à la pauvreté ou bien nous demeurerions stationnaires. Nous ne pouvons nous dispenser de voter ces deniers si nous voulons développer les ressources de la province et nous créer des revenus pour l'avenir; après ces considérations, j'entre dans mon sujet.

Maintenant, abordons le chapitre des recettes pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869. Nous avons reçu du gouvernement fédéral le subside de 80 cents pour chaque habitant de notre province, plus l'autre subside, en tout \$979,881.71.

Les terres de la couronne ont produit \$433,599, dont \$42,984.47 en billets dont l'échéance n'est pas encore arrivée.

La vente des timbres a donné \$80,176.83; le fonds des bâties et des jurés, l'assurance sur la cour d'Aylmer, etc., \$36,116; les taxes de la cour, les timbres et les amendes, \$20,041. Il nous reste des timbres non distribués pour une valeur de \$13,598.

Le fonds de l'éducation nous a donné \$22,143, laquelle somme se compose de crédits qui n'ont pas été dépensés \$14,600, plus \$6,640 des écoles normales, \$537 venant du fonds de retraite des instituteurs, et \$365 du Journal de l'Instruction publique. Il reste des crédits affectés par le gouvernement fédéral à la colonisation une somme de \$2,565 et \$448 qui ont été remis par un inspecteur.

Le revenu casuel formé par les amendes, saisies, etc., a rapporté \$1,967.

La réforme de Saint-Vincent-de-Paul nous a donné \$1,359; l'asile des lunatiques de Saint-Jean, \$104; le fonds d'emprunt municipal, \$5,703; le prêt aux incendiés de Québec, \$2,906; la Gazette officielle, \$4,438; l'intérêt sur les dépôts, \$11,183; les billets recevables, \$699.

Il est nécessaire de faire entrer en ligne de compte certaines sommes que l'on a pu économiser dans les dépenses. L'Assemblée législative nous a rendu \$135; le Conseil législatif, \$1,946. Ajoutons à ces balances une somme de \$165, qui faisait partie des deniers votés pour les pêcheurs du Labrador. Les taxes des bills privés ont produit \$3,500. Du gouvernement civil, il nous est venu une somme de \$1,358. La maison de réforme de Montréal nous a remis \$6,125.

Les recettes pour l'année ont donc été de \$1,676,152.08. Si, à cela, l'on ajoute la balance en main à la fin de l'année précédente, \$218,959.52, nous avons le total de \$1,895,112.60.

Il s'agit maintenant de faire connaître les dépenses de l'année fiscale. Les dépenses des deux chambres ont été de \$123,998. Les nouvelles élections ont coûté \$852. Nous avons dépensé pour la bibliothèque, \$6,000; pour le bureau du greffier en chancellerie, \$872; pour l'impression des lois, \$2,394, faisant en tout, sous le titre de législation, \$134,116.

Le gouvernement civil, y compris les traitements des fonctionnaires, a dépensé \$124,338.

La justice a été administrée moyennant \$295,135; les dépenses de la police ont été de \$5,497 à Montréal, et de \$10,093 à Québec.

Les dépenses de la réforme de Saint-Vincent-de-Paul ont été de \$24,168; des inspecteurs de prison, de \$2,692.

L'éducation a reçu pour sa part \$266,215; comme je l'ai dit tantôt, il nous reste, du crédit voté l'an dernier, une somme de \$22,143.

Après avoir tenu compte des recettes et des dépenses, il nous reste une somme dépensée de \$243,071.41.

La part des dépenses des institutions littéraires et scientifiques n'a été que de \$3,200, celle des arts et manufactures, de \$3,000. Les octrois aux sociétés d'agriculture ont été de \$47,373; ceux du conseil d'Agriculture, de \$6,000; des écoles d'agriculture, de \$800. Ces diverses sommes forment un total de \$54,173.

Les dépenses des chemins de colonisation s'élevaient, le 30 juin dernier, à \$66,398, pour l'année précédente. Ce qui, ajouté aux dépenses de la colonisation, porte les dépenses de la colonisation et de l'agriculture à \$120,571.07.

Les dépenses des travaux publics se montent à \$56,638. Dans ce chiffre se trouvent compris les frais de réparation et d'entretien.

Me voici arrivé au chapitre des hôpitaux et des institutions de charité. Nous avons payé aux propriétaires de l'asile de Beauport \$97,091, à ceux de l'asile de Saint-Jean, \$19,504. Notre part des frais d'entretien de l'hôpital de la Marine a été de \$4,000.

Les différents octrois accordés aux institutions de charité s'élevaient à \$33,650.

Les travaux du cadastre se poursuivent toujours et nous avons payé à ce département, en rapport avec les terres de la couronne, \$8,925.

Les frais d'impressions de la Gazette officielle forment la somme de \$2,653.

Les dépenses du département des Terres de la couronne ont été, dans ses différentes branches, de \$86,132.

Nous avons dû payer \$77 pour les timbres vendus par le gouvernement.

Le service du bureau chargé d'accorder des licences a nécessité une dépense de \$17,306.

En additionnant les chiffres que nous venons de citer, nous trouvons que le total de la dépense est de \$1,321,933. A cette somme, nous devons ajouter les mandats de 1868, que nous avons payés depuis, soit \$15,360; plus quelques recettes que le gouvernement fédéral a faites en notre nom, que nous n'avons pas touchées, et formant une somme de \$2,630, plus une somme de \$665. C'est donc une somme total de \$1,340,599. Il faut en déduire des mandats de 1869 et nous arrivons au chiffre exact de la dépense: \$1,331,911.44

En comparant le total de la dépense à celui des recettes et en faisant la soustraction, nous trouvons un excédent de recettes sur la dépense de \$344,240.59. Si nous ajoutons cette somme

à la balance de \$218,959 que nous avons en caisse à la fin de l'année précédente, nous avons, au 30 juin 1869, une somme de \$563,200, que nous avons placée comme suit:

Dépôt spécial dans la banque	
de Montréal	\$450,000.00
Dépôt ordinaire	113,200.11
Total	\$563,200.11

La Chambre doit savoir que, pour répondre aux besoins du service public, pendant cette partie de l'année fiscale courante, il nous a été nécessaire d'entamer ce placement. Aussi, je vais vous faire connaître les dépenses depuis le 1er juillet dernier jusqu'au 1er décembre. Je joindrai à cet exposé le chiffre de nos recettes pendant la même période.

Nous avons reçu du gouvernement fédéral la somme de \$479,626; du département des Terres de la Couronne, \$83,479. Nous attendons plus de ce département.

Cette diminution est facile à expliquer: elle est due aux dispositions de l'acte passé à la dernière session. Comme il n'était pas suffisamment connu, les employés n'ont pu agir avec toute l'activité et l'assurance ordinaires et les rentrées s'opèrent lentement. Cependant, nous n'avons plus à nous plaindre de ce dérangement passager. La loi est devenue familière à tous et l'on solde les arriérés de compte rapidement, les recettes du mois de décembre seront supérieures à celles des cinq mois précédents.

Les timbres judiciaires et d'enregistrement ont donné \$47,808.62; le bureau du Revenu de l'intérieur \$20,838.

L'éducation, les travaux publics et le revenu casuel ont à leur crédit \$4,226. La réforme de Saint-Vincent-de-Paul et l'asile de Saint-Jean \$663.42; le fonds de bâtisses et des jurés \$3,142; le palais de Justice de Montréal \$119.

Les différents départements qui n'ont pas dépensé tous les crédits affectés à leur entretien ont remis au trésor \$2,356. Le prêt aux incendiés de Québec, les amendes, ont porté le montant à \$640,600. Les revenus de la Gazette officielle ont été de \$3,477.94; ceux de l'administration de la justice de \$2,509, les intérêts, \$2,733. C'est donc un montant de \$653,830 que nous avons retiré de ces différentes sources de revenu pendant les cinq derniers mois.

Il me reste à mettre en regard la dépense pendant la même période: législation, \$48,788; le gouvernement civil, salaires, etc., \$56,318.62; administration de la justice, \$115,781; police, \$3,652; la réforme de Saint-Vincent-de-Paul, \$14,096; l'inspection des prisons, \$1,691.

Nous avons dépensé pour les fins de l'éducation dans toutes ses branches, \$93,388; les institutions littéraires et scientifiques n'ont émargé au budget que pour \$400; le reste du crédit affecté à l'éducation sera probablement dépensé avant la fin de l'année.

Les sociétés d'agriculture ont reçu \$39,903; nous avons consacré \$1,200 à l'enseignement

agricole dans les écoles normales et à l'Assomption.

L'immigration, j'ai peine à le constater, ne nous a fait dépenser que \$20,82.

Les chemins de colonisation des trois espèces n'ont pas été négligés et nous ont coûté \$174,408, et nous avons une balance en main.

Nous avons dépensé pour les travaux publics, en loyers, réparations, etc., \$9,782; pour la réforme de Saint-Vincent-de-Paul; \$11,380 pour un appareil de chauffage dans la prison de Montréal, \$6,065; pour les cours et les prisons, \$22,566; pour l'asile de Beauport et celui de Saint-Jean, \$62,067. Le bureau d'enregistrement a coûté \$5,324; la Gazette officielle, \$2,502.

Nous avons dépensé encore \$8,812 pour différents objets, et \$662 pour les frais de perception des licences. Les frais d'exploration des terres de la Couronne s'élèvent à \$30,679. Nous avons soldé des mandats échus depuis le 30 juin pour un montant de \$8,687.

L'ensemble des dépenses forment donc la somme de \$718,189. Il faut déduire l'argent payé pour mandats de 1869 la somme de \$9,739, ce qui nous laisse une dépense de \$708,449, pour les cinq mois finissant le 1er décembre 1869. Les dépenses ont donc, pendant cette période, dépassé les recettes de \$54,619. En déduisant cette somme du montant en caisse, il nous reste un surplus de \$508,580. Je dois faire remarquer que les recettes pendant le mois présent sont considérables et que les terres de la Couronne nous ont donné, depuis le commencement du mois, \$153,000.

D'après mes calculs, voici quels seront nos revenus pendant les dix-neuf mois: nous recevons du gouvernement fédéral \$1,278,691.40; de ce chiffre, il faut déduire l'intérêt que nous devons au gouvernement sur le surplus de notre dette, et il nous restera \$959,252.80; les terres de la Couronne, seigneurie de Lauzon, les terres du clergé et des Jésuites devront nous rapporter \$830,260; les timbres, \$180,300; revenu de l'intérieur, licences, \$156,000; les fonds du jury et des bâtisses et les taxes de la cour, \$22,480; éducation, \$11,163, réforme de Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Jean, maison de réforme \$13,000; fonds d'emprunt municipal, \$40,000; fonds du prêt aux incendiés de Québec, \$4,350; Gazette officielle, \$27,200; revenu casuel, impression des lots, \$2,060; bills privés, \$5,000; intérêt sur dépôts et billets recevables, \$27,000; ces revenus et l'encaisse actuel porteront nos revenus, à la fin de l'année fiscale de juin 1871, à \$3,106,084.

Il me reste à donner le budget de la dépense pour dix-huit mois. Voyons d'abord le budget pour les premiers six mois finissant le 30 juin 1870:

Conseil législatif, \$27,020.40; Assemblée législative, \$58,418.61; éducation, etc., \$112,800; institutions littéraires et scientifiques, \$3,600; chambre des arts et manufactu-

res, \$2,000; travaux et édifices publics, \$8,600; hôpitaux et institutions de charité, \$67,000.

Voici maintenant le budget pour les douze mois suivants finissant le 30 juin 1871:

Conseil législatif, \$34,950.40; Assemblée législative, \$83,300; pour les deux Chambres, \$140,430.40; gouvernement civil, \$133,705; administration de la justice, etc., \$380,992.36; éducation, \$278,200; institutions littéraires et scientifiques, \$3,600; arts et manufactures, \$2,000; agriculture, immigration et colonisation, sociétés d'agriculture, etc., (couvrant les allocations autorisées par les statuts,) \$50,000; bureau d'Agriculture, \$8,000; enseignement agricole attaché aux écoles normales, \$15,000; écoles d'agriculture, deux françaises et une anglaise, \$2,400; agriculture, immigration et colonisation, écoles d'agriculture, droit de tant pour cent que la loi autorise de retenir sur les paiements faits en 1867 aux sociétés, et dû aux écoles, à être également partagé entre les écoles d'agriculture de Sainte-Anne et de l'Assomption, \$2,180.70; immigration, en y comprenant les impressions, cartes, etc., \$20,000; colonisation, sociétés, chemins, \$237,000; travaux et édifices publics, \$285,065; hôpitaux et institutions de charité, \$169,228; services divers, \$64,700; le total de la dépense est en conséquence de \$1,891,171.

Ainsi en résumé, le revenu pour les 19 mois finissant le 30 juin 1871 est de \$3,106,084.99.

La dépense pour les six mois finissant le 30 juin 1870 sera de \$327,645.

Pour les dix-huit mois finissant le 30 juin 1871, \$1,891,171.

Le montant non dépensé au terme du chap. 1, 32 Vict. était le 1er décembre de \$1,018,601.

Nous espérons réaliser sur les crédits votés \$393,000, et nous pensons que nous aurons un surplus de \$261,667 le 30 juin 1871, si tous les crédits sont dépensés, ce qui n'arrivera certainement pas.

Je puis dire que les estimés de revenu ont été faits avec tout le soin possible et que s'ils pèchent par un côté, ils ne sont pas assez élevés. J'ajouterai de plus que les crédits votés ne seront pas entièrement dépensés.

Le devoir nous conseille de suivre une politique prudente et il me semble que, pour agir conformément à ses conseils, nous devrions mettre de côté tous les ans une somme de \$100,000. Cette somme nous sera d'un grand secours plus tard quand nos ressources provenant des terres de la Couronne diminueront. Comme vous le voyez, notre position financière n'a rien qui doive nous donner de l'orgueil, mais rien non plus de désespéré.

Si je n'ai pas trop fatigué l'attention de la Chambre...

VOIX NOMBREUSES: Non, non. Parlez, parlez.

M. J.G. ROBERTSON (Sherbrooke): J'ajou-

terai quelques remarques avant de reprendre mon siège.

Pour envisager notre position, l'on se place dans notre province à des points de vue différents: les uns semblent avoir juré de déprécier nos institutions locales et ne voient de bon et d'utile que le gouvernement fédéral. Les uns et les autres se trompent, car ces deux gouvernements se complètent et doivent marcher de concert pour promouvoir les intérêts du pays. Il ne faut non plus pécher par l'excès contraire, crier à la tyrannie du gouvernement fédéral et dire qu'il veut empiéter sur notre terrain. Ceux-ci donnent une importance exagérée au gouvernement des provinces et appréhendent à tort l'influence prépondérante du gouvernement fédéral.

Je pense que nos institutions, mieux comprises à l'avenir, fonctionneront mieux et sans frottement. Pour cela, il faut que certaines personnes changent d'idée. Elles manquent de confiance dans nos institutions et ont peur de fantômes. Cette absence de confiance est très préjudiciable. Voyez par exemple les Américains, jamais on ne les accusera de cette faute. Consultez le premier venu des Etats-Unis, il vous parlera des difficultés de son pays comme si lui seul pouvait en porter le poids.

Ces hommes qui croient tout désespéré avocassent des changements dans nos relations avec l'Angleterre. Sur quoi s'appuient-ils? Ils n'ont à reprocher à la mère patrie ni sa tyrannie, ni son manque de protection, ni son indifférence. Ils reconnaissent avec nous qu'elle nous traite très bien et que nous n'avons rien à lui reprocher. Non, ils veulent briser le lien colonial afin d'augmenter la prospérité du pays. J'avoue que je n'ai jamais sympathisé avec ces amis de l'indépendance et que je les crois sous l'empire d'une idée fautive. Avec l'indépendance, où irions-nous? Il est facile de le dire.

Nous serions obligés de faire des sacrifices aux Américains en échange de leur amitié, et nous ne pourrions nous maintenir qu'à ce prix. Nous ne vivrions comme nation que suivant le bon plaisir des Américains. Voilà ce que nous promet l'indépendance.

Il y a des gens, des fatalistes, qui prétendent répondre à tous les arguments avec leur idée de "destinée manifeste". Ils voient notre absorption par la république voisine dans un avenir rapproché. Il vaudrait mieux moins parler de cette "destinée manifeste" et nous occuper davantage de notre devoir manifeste.

Ce devoir nous commande de donner toute notre attention aux affaires de notre pays, de travailler par tous les moyens à faire fonctionner nos institutions. Il sera temps de songer à nous séparer de la mère patrie quand nous serons forts et puissants, quand elle ne voudra plus de nous et nous dira de marcher seuls. Alors, il sera temps de parler d'indépendance. En attendant, travaillons à répandre partout les lumières, imitons les Américains dans ce qu'ils ont de bon, leur système d'éducation, leur

système d'émigration si propre à attirer les étrangers parmi eux; mais ne nous montrons pas prêts à changer l'Union Jack pour le drapeau étoilé. Restons attachés à l'Angleterre, faisons preuve, comme par le passé, de dévouement à la Reine, et nous n'aurons rien à envier aux autres nations. Travaillons aussi à cimenter l'union et l'harmonie qui existent entre les différentes nationalités, et, tous ensemble, marchons vers le progrès et la prospérité.

Nous avons dans cette province les descendants des deux plus grandes nations de l'univers. Rivalisons généreusement et amicalement et tâchons d'imiter nos modèles. Que notre but soit de vivre en parfaite harmonie les uns avec les autres malgré les différences d'origine et de religion; travaillons au développement de nos ressources, à la diffusion de l'instruction publique, à l'encouragement des entreprises industrielles et artistiques et nous ferons de cette province un pays digne de l'admiration de l'univers. (Vifs applaudissements.)

L'HONORABLE H.-L. LANGEVIN (Dorchester): Je félicite l'honorable trésorier d'avoir fait un aussi habile exposé financier. Sa réputation est faite; il nous a prouvé que nous n'avions pas droit de nous désespérer. Sans doute, il ne nous a pas fait voir les chiffres brillants de l'Ontario, mais nous savons que notre province, avec un revenu moindre, est obligée de dépenser plus que l'Ontario. L'agriculture, les terres de la Couronne, les institutions de charité nous demandent des sommes d'argent considérables.

J'approuve fort la proposition du trésorier relativement au fonds de réserve qu'il veut former pour suppléer plus tard à l'insuffisance du revenu. En mettant de côté chaque année \$100,000, en 10 ans nous aurons au delà d'un million et, à cette époque, cette somme nous sera d'un grand secours.

On a parlé de l'empiètement du gouvernement fédéral en cette Chambre. C'est à tort qu'on lui suppose le désir de s'arroger des droits qui ne lui appartiennent pas. Il ne fait que s'acquitter des obligations que la Constitution lui impose et rendre un service aux gouvernements locaux quand ils outrepassent les limites de leurs pouvoirs.

M. H.-G. JOLY (Lotbinière): Présente des objections au sujet des prévisions de subsides du Dominion.

L'HONORABLE J. G. ROBERTSON (Sherbrooke): Pense qu'il vaut mieux ne pas donner les explications demandées, pour ne pas affaiblir la position du Québec dans l'arbitrage.

L'HONORABLE C. DUNKIN (Brome): Appuie le trésorier.

M. H.-G. JOLY (Lotbinière): Ne partage pas ce point de vue.

M. F.-G. MARCHAND (Saint-Jean): On a dit que les arbitres à qui a été confiée la mission de régler nos réclamations méritaient notre respect. Je partage cette opinion, et il me semble que les ministres devraient s'en remettre à leur jugement, à leur impartialité pour leur laisser le soin de régler cette question. Ce n'est pas l'Opposition que l'on accusera d'empiéter sur le terrain du gouvernement fédéral et ce n'est pas à elle que s'appliquent les paroles sévères du ministre d'Etat, car nous avons averti le gouvernement, l'an dernier, qu'il outrepassait ses droits.

L'HONORABLE P.-J.-O. CHAUVEAU (Québec-Comté): Le député de Saint-Jean (M. Marchand) revient sur la question du délai et dit qu'il ne voit pas ce que nous avons gagné à cette déduction de \$1,700,000. C'est pourtant bien clair; cette somme a été déduite du montant des réclamations du gouvernement fédéral contre les provinces.

Je rappellerai encore à l'honorable député que plusieurs comptes n'ont pu encore être clos et que, tous les jours, le gouvernement fédéral paye à l'acquit des parlements locaux. L'honorable député a cru nous poser en rebelles et ennemis du gouvernement fédéral. En dépit de ses paroles et de ses prétentions, nous n'abandonnons pas notre position. Nous sommes d'avis que notre bill est constitutionnel, et nous l'avons laissé désavouer. Nous aviserons dans quelques jours sur ce qu'il nous reste à faire.

En comité:

Il est résolu:

1. Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille vingt piastres et quarante centins soit

accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour l'indemnité et allowance pour frais de voyage des membres et les salaires et dépenses contingentes du Conseil législatif, montant resté au-dessous de la fixation du crédit voté pour la dernière session, comprenant ce qui est requis pour la présente session, pour les six mois expirant le 30 juin 1870.

2. Qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille quatre cent dix-huit piastres et soixante et un centins soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour l'indemnité et allowance pour frais de voyage des membres, et les salaires et dépenses contingentes de l'Assemblée législative, montant resté au-dessous de la fixation du crédit voté pour la dernière session, comprenant ce qui est requis pour la présente session, pour les six mois finissant le 30 juin 1870.

3. Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses d'élections, pour les six mois finissant le 30 juin 1870.

4. Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour octroi à la bibliothèque du Parlement, pour les six mois finissant le 30 juin 1870.

5. Qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses d'impression, reliure et distribution des statuts, pour les six mois finissant le 30 juin 1870.

Le comité fait rapport à la Chambre qu'il a passé plusieurs résolutions, et demande la permission de siéger à nouveau.

Accordé.

La séance est levée à onze heures.